



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 JUIN 2019

Convocations du 12 JUIN 2019

Présents : Mme Brigitte Ligny, M. Alexandre Romain, M. Florian Gaiffe, M. Dimitri Coulouvrat, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Colette Cuenot, M. Johnny Droz-Grey, Mme Dominique Myotte-Duquet.

Excusé : M. Jérôme Chabod, Mme Valérie El-Niess

Secrétaire : M. Alexandre Romain

1 DELIBERATION : FIXATION DU NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY (CCPR)

Mme le Maire indique qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR), un accord local fixant le nombre de sièges à 35 à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux.

Le nombre et la répartition des sièges de la CCPR sont déterminés dans les conditions suivantes en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT et selon l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2013 :

- ❖ En fonction de la population municipale de chaque commune
- ❖ Chaque commune doit disposer d'au moins un siège
- ❖ Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges
- ❖ Le nombre de sièges ne peut excéder de plus de 25% celui qui serait attribué à défaut d'accord entre les communes (par application de l'article L.5211-6-1 III à IV).

La répartition évoluerait ainsi :

Communes membres	Populations municipales (ordre décroissant)	Nombre de conseillers communautaires titulaires	
		Actuellement	Proposition
LAVAL LE PRIEURE	34	1	1
LE MÉMONT	41	1	1
LE NARBIEF	66	1	1
LA BOSSE	74	1	1
MONTBELIARDOT	114	1	1
GRAND COMBE DES BOIS	138	1	1
SAINT JULIEN LES RUSSEY	171	1	1
MONT DE LAVAL	175	1	1
LE LUHIER	217	2	1
PLAIMBOIS DU MIROIR	235	2	2
LE BARBOUX	244	2	2

LE BIZOT	309	2	2
NOËL-CERNEUX	421	2	2
LA CHENALOTTE	487	3	2
LES FONTENELLES	567	3	2
BONNETAGE	887	4	4
LE RUSSEY	2298	9	10

Pour valider cette nouvelle répartition, les délibérations devront être adoptées par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil communal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- ❖ **Décide** de fixer, à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPR
- ❖ **Autorise**, Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2 DELIBERATION : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) TRANSFERT DE COMPETENCES ET CHARGES

Mme le Maire précise que suite à la décision prise par les communes membres de la CCPR d'opter pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), celles-ci ont transféré à la CCPR les 2 compétences suivantes :

- ❖ "Politique de la ville"
- ❖ "Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire"

Les charges afférentes à celles-ci doivent être évaluées par la CLECT pour les communes concernées.

Le rapport de la CLECT a été établi le 05 juin, transmis par le Président de la commission au Conseil Communal le 12 juin 2019 puis pour information, à tous les membres de la CCPR.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 05 juin 2019.

DIVERS :

Assainissement :

L'une des pompes de la station de relevage (eaux usées) a été changée. Son remplacement comprenant la fourniture et la pose a engendré une dépense d'un montant de **2 800,09 € TTC**. (Thieulin – 25480 PIREY)

Secrétariat :

Lors de l'établissement du budget, il a été prévu de changer de photocopieur. Le montant de cette acquisition s'élève à **3718,00 € TTC**. (Burocom – 25500 MORTEAU)

Appartement – 3, rue des Ecoles - 1er étage :

Divers devis ont été validés :

- ❖ Pose des éléments de la cuisine pour **501.58 € TTC**. (Cuisine SCHMIDT – 25210 LE RUSSEY)
- ❖ Electroménager (four, plaques de cuisson et lave-vaisselle) pour un total de **891,00 € TTC**. (Expert Electro – 25500 MORTEAU)
- ❖ Acquisition d'une joue pour un montant de **200.00 € TTC**. (Cuisine SCHMIDT – 25210 LE RUSSEY)

Rue des Tourbières – Rosemont :

Un courrier sera envoyé au Cabinet André permettant à la commune de formuler des réserves : reprise du revêtement sur une partie du trottoir et de la rue des Tourbières et engazonnement rue des Tourbières et Rosemont à retoucher.

Le Clos Mercier - Lotissement

Le permis d'aménager a été présenté aux membres du Conseil Municipal lors d'une réunion préalable à ce conseil, par Madame Bettinelli, géomètre à Morteau et en présence de Pro-Immo25, qui a transmis ce document à la DDT pour avis.

PROCHAINES DATES A RETENIR :

Pique-nique villageois : 30 juin 2019

Marché estival :



Appel aux bonnes volontés et aux bénévoles !

Le samedi 06 juillet, la commune organisera son premier marché nocturne. L'équipe municipale, l'Amicale des Sauterelles, l'ATC et les Aïnés seront présents. Mais une aide supplémentaire serait la bienvenue !

Alors n'hésitez plus, participez à cet événement et donnez un peu de votre temps (installation et/ou désinstallation). **Rendez-vous le samedi 06 juillet à 16h00 sous le préau de l'école.**

Contactez la mairie au 03.81.67.35.27 ou par courriel :

mairie.lachenalotte@wanadoo.fr . Laissez un message et/ou vos coordonnées.

D'avance merci pour votre engagement...